

Procès verbal

Séance publique du conseil municipal du 17 janvier 2018

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note pour chaque dossier et adressée le 10 janvier 2019.

La séance publique est ouverte à 20 h 20 sous la présidence de Monsieur AIGNEL Jacky, maire.

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur LESAGE Bernard, conseiller municipal élu à Collinée.

A l'ouverture de séance :

Nombre de conseillers	
En exercice	93
Présents	53
Pouvoirs	10

Etaient présents (53): AIGNEL Jacky, AIGNEL Maryline, AVENEL Josiane, BADOUAL Louissette, BESNARD Daniel, BRIEND David, BUHAN Pierre Yves, CHAPIN Bernard, CHERDEL Franck, CHEREL André, CHERIAUX Alain, CHEVALIER Pascal, COLLET Denis, COLLET Nicole, COLLEU Rémi, COMMAULT Michel, DABOUDET Gérard, de LEUSSE Pierre, DIEULESAINT Karine, FISSEUX GADAIS Sylvie, GORDON Linda, GREPAT Daniel, GRIPPAUDO Marie-Thérèse, HINGANT Arlette, LABBE Jean Luc, LEFEUVRE Daniel, LEJEUNE Jean François, LOUAIL-URVOY Annie, MASSOT Marie Thérèse, MICHEL Philippe, MOISAN Michel, OLLIVROT Jean-Paul, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, POIDEVIN Chantal, POULAILLON Martine, RAULT Gilles, RECOURSE Yvon, RIOLON Bruno, ROBERT Bernard, ROBERT Loïc, ROCABOY Roselyne, ROUILLE Guy, ROUILLE Sylvie, SAUVE Joseph, SOULABAIL Béatrice, SOULABAILLE Nathalie, TARDIVEL Alain, TERTRE Rémy, ULMER, Michel, UZURET Chantal, VERON Marie Hélène, WATTEBLED Christian.

Etaient absents en ayant donné pouvoir (10) : AIGNEL Jean Yves ayant donné pouvoir à AIGNEL Jacky, BEUREL Yvon ayant donné pouvoir à SAUVE Joseph, COUPE Christian ayant donné pouvoir à ULMER Michel, HANDAYE Olivier ayant donné pouvoir à MOISAN Michel, HUET Alain ayant donné pouvoir à ROUILLE Guy, PELAN Martine ayant donné pouvoir à OLLIVROT Jean Paul, PRESSE Nathalie ayant donné pouvoir à LABBE Jean Luc, ROCHARD Eric ayant donné pouvoir à TERTRE Remy, RUELLO Loïc ayant donné pouvoir à BADOUAL Louissette, SIMARD Yveline ayant donné pouvoir à COLLET Nicole,

Etaient excusés (6): AIGNEL Françoise, FONTAINE Jocelyne, KERDRAON Ronan, LE CERF Jean, LEMAITRE Anne Marie, POILVERT Jean Pierre.

Etaient absents (24) : AIGNEL Jocelyne, AVELINE Catherine, BERTRAND David, BEUNEL Nicolas, BIZEUL Mathieu, CARADEUC Gilles, CARADEUC Pierre, COLLEU Patrick, COMMAULT Gilles, FABLET Michel, HENRY Olivier, HUBERT Jessica, KERSANTE Serge, LE BRETON Danielle, MOISAN Valérie, NOGUES Marc, PLESTAN Éric, PRISE Hubert, PRISE Marylène, RAULT Delphine, ROUXEL Stéphanie, SCEUIL Fabienne, SOULABAILLE Thomas, THOMAS NUSBAUMER Séverine.

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : BESNARD Daniel

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Travaux

- Attribution du marché de travaux aménagements de voirie (Saint-Gilles du Mené, Collinée, Le Gouray) – abstention : 1 ; Pour : 63

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération en date du 20 juin 2018 validant les montants estimatifs des projets d'aménagements suivants : traversée d'agglomération de Saint-Gilles du Mené (RD792), aménagements des abords des stations communales de Collinée et du Gouray ; et validant la proposition de lancement d'un marché de travaux global et alloti.

Il présente au Conseil Municipal les offres issues de la consultation puis l'analyse des offres :

HT	Lot 1 Saint Gilles	Lot 2 Collinée	Lot 3 Le Gouray Tranche ferme	Lot 3 Le Gouray Tranche optionnelle
Estimatif AVP	624 680 €	49 040 €	72 177,50 €	53 887,50 €
CANDIDAT				
Eurovia Bretagne	689 699,50 €	58 828,00 €	84 102,35 €	83 899,00 €
Eiffage Route Ouest	720 036,00 €	67 859,00 €	85 095,00 €	84 285,00 €
Colas Centre Ouest	719 835,00 €	75 503,00 €	107 863,00 €	106 829,50 €

Lot 1 (Aménagement de la RD 792, Saint-Gilles du Mené) :

	Note prix des prestations / 60	Note valeur technique / 30	Note délais d'exécution / 10	Total sur 100	Classement
Eurovia Bretagne	60	30	10	100	1 ^{er}
Eiffage Route Ouest	24	25	8,89	57,89	2 ^{ème}
Colas Centre Ouest	24,24	23,50	10	57,70	3 ^{ème}

Lot 2 (Aménagement des abords de la station carburant, Collinée) :

	Note prix des prestations / 60	Note valeur technique / 30	Note délais d'exécution / 10	Total sur 100	Classement
Eurovia Bretagne	60	30	10	100	1 ^{er}
Eiffage Route Ouest	40,50	25	8,85	74,35	2 ^{ème}
Colas Centre Ouest	24	23,50	10	57,50	3 ^{ème}

Lot 3 (Aménagement de la place de la mairie, Le Gouray) : Tranche ferme + optionnelle :

	Note prix des prestations / 60	Note valeur technique / 30	Note délais d'exécution / 10	Total sur 100	Classement
Eurovia Bretagne	60	30	8,33	98,33	1 ^{er}
Eiffage Route Ouest	58,94	25	4,55	88,49	2 ^{ème}
Colas Centre Ouest	24	23,50	10	57,50	3 ^{ème}

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir les propositions suivantes :
 - lot 1 (Saint-Gilles du Mené) : Entreprise Eurovia, moins-disante et mieux-disante, pour un montant de 689 699,50 € HT ;
 - lot 2 (Collinée) : Entreprise Eurovia, moins-disante et mieux-disante, pour un montant de 58 828,00 € HT ;
 - lot 3 (Le Gouray) : Entreprise Eurovia, moins-disante et mieux-disante, pour un montant de 84 102,35 € HT (tranche ferme)

Daniel Besnard interroge sur la pertinence de valider le marché, au regard des dépassements de prix. Il suggère de relancer la consultation.

Gérard Daboudet note que la conjoncture n'est pas favorable. Beaucoup de communes souhaitent terminer des travaux avant la fin du mandat. Il est donc peu probable que la demande et donc, les prix baissent avant 2020.

Claude Perrin note que la période de consultation (Noël) n'était sans doute pas favorable. Pour autant, les prix élevés risquent de perdurer en 2019. Par ailleurs, les travaux de Saint Gilles sont engagés avec la réalisation des réseaux en 2018. Il semble difficile de laisser la voirie en l'état plus longtemps.

Christian Wattebled interroge sur le contenu de la tranche conditionnelle du Gouray

Bernard Chapin précise que la tranche ferme vise à réaménager la place de la mairie. La tranche conditionnelle vient compléter cet aménagement en sécurisant la voirie adjacente. Au regard de la présence de l'école, cet aménagement peut être décalé mais sera nécessaire à court terme.

Claude Perrin propose de surseoir à l'adoption de la tranche conditionnelle. Il propose que l'attribution de cette tranche soit soumise au vote après l'adoption du budget.

- Acquisition d'un tracteur - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle la Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'équiper l'équipe voirie d'un tracteur, en remplacement de l'ancien tracteur Mc Cormick.

Il présente au Conseil Municipal les offres issues de la consultation :

ST / Voirie / Acquisition tracteur

Offre	Candidat	Adresse	Proposition					Notation			Classement	
			Chiffre HT	Modèle	Puis. À 2200 tr/mn	Bâti chargeur compatible Mailleux	Girophare + tri flash + masses avant	Délai livraison	Note prix pondérée à 60 %	Note technique pondérée à 40 %		Note globale
1	MAT AGRI 22	Zone Artisanale Les Dineux 22250 TREMEUR	66000	Deutz 6120	120 cv / 88 kw	Oui	Oui	Tract: 10 j, Bâti chargeur : 8 semaines	60	40	100	1
2	Bernard SAS	ZA RN12 22250 BROONS	66000	Maxxum 115	116 cv / 85 kw	Oui	Oui	Non fourni	60	30	90	2
3	CLAAS Morlaix	ZI de Kerbriant BP 26 29610 PLOUIGNEAU	75300	Arion 440 M	116 cv	Oui	Oui	Non fourni	52,59	30	82,59	3

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir la proposition de la société MAT AGRI 22 (Trémeur), pour le tracteur Deutz 6120, pour un montant de 66 000 € HT ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Travaux rue de la grande clôture : déclarations de sous-traitance (DC4) – *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle la délibération du 11 octobre 2018, attribuant le marché de travaux d'aménagement des rues de la grande clôture et du commerce (Plessala) à l'entreprise Eiffage.

Il présente les déclarations de sous-traitance sollicitées par l'entreprise Eiffage, au profit des entreprises suivantes :

- Brocéliande Pavage (Le Pigeon Blanc, 56380 Porcaro), pour des travaux de pose de bordures, et pour un montant maximum de 9 795 € HT.

- Hélios Atlantique (13 rue de Pompin, 22120 Yffiniac), pour des travaux de signalisation horizontale, et pour un montant maximum de 9 134 € HT.

- Breizh Services Sols (2 rue Jacques Brel, 22360 Langueux), pour des travaux de ponçage d'enrobé, et pour un montant maximum de 3 560 € HT.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Approuver les déclarations de sous-traitance sollicitées par l'entreprise Eiffage au profit des entreprises susmentionnées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Toiture de la supérette du Gouray : attribution marché de maîtrise d'œuvre - unanimité

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 15 novembre 2018 autorisant le lancement d'une consultation pour l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre, relative à la réalisation de deux prestations à la supérette du Gouray (réfection de la toiture et remplacement des faux-plafonds).

Monsieur Le Maire présente les offres issues de cette consultation :

Candidat	Localité	Offre (pour une enveloppe prévisionnelle estimative de travaux < 83 000 € HT)	Offre (pour une enveloppe prévisionnelle estimative de travaux comprise entre 83 000 et 166 000 € HT)
Atelier du Port	Lanvallay	15,25 %	10,50 %
Christine Serafinski	Saint Glen	Pas de proposition	
Gumiaux et Gombeau	Ploërmel	Pas de proposition	

Le candidat ayant répondu s'engage à étudier plusieurs solutions techniques :

- remplacement complet des couvertures existantes
- pose d'une sur-toiture sur les couvertures existantes avec encapsulage des éléments amiantés, et éventuellement désamiantage ponctuel si nécessaire

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir la proposition de la société Atelier du Port, aux taux d'honoraires susmentionnés, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de rénovation de la toiture et des faux-plafonds de la supérette du Gouray ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer pour document relatif à cette affaire.

- SDE : rénovation d'un foyer d'éclairage public à Plessala - unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques informe la Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la rénovation d'un foyer d'éclairage public (de son mât et de sa lanterne) à Plessala, rue François Mitterrand.

L'étude réalisée par le SDE22, pour la réalisation de ces travaux de maintenance, fait état d'un montant estimatif de 980 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Conformément au règlement financier, la participation de la commune est de 60 % du coût total HT de l'opération, soit 588 €.

Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider le montant de la contribution susmentionnée à verser au SDE22 pour les travaux liés à la rénovation du foyer d'éclairage public à Plessala (rue François Mitterrand) ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Salles de sport de Collinée – Contrôle technique – avenant au contrat – unanimité

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 février 2018 retenant la proposition de la société Bureau Veritas pour la mission de contrôle technique du projet des salles de sport de Collinée, pour un montant de 8 100 € HT.

Il précise qu'en plus des missions obligatoires déléguées à ce prestataire, il est nécessaire de procéder également à la réalisation de la mission LE (solidité des existants).

La société Bureau Veritas propose d'exécuter cette mission complémentaire pour un montant de 600 € HT. Le Conseil Municipal, est invité à :

- Valider la proposition d'avenant présentée par la société Bureau Veritas, d'un montant de 600 € HT, pour la réalisation de la mission LE ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

- Acquisition d'une auto laveuse - *unanimité*

Monsieur le Maire rappelle que la salle omnisports de Plessala a été mise en service à l'automne 2018. A ce jour, aucun matériel ne permet d'en assurer le nettoyage. Il est par ailleurs noté que l'auto laveuse de la salle de Collinée arrive en fin de vie.

Une consultation a été organisée. Parmi les solutions proposées, 2 produits répondent au cahier des charges :

La société SARL JM Hygiène et Entretien propose une auto laveuse CRG8055-120T au prix de 7 244,00 € HT

La société Jérôme Flageul propose une auto laveuse CRG8055-120T au prix de 8 629,63 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- retenir la proposition de la société SARL JM Hygiène et Entretien, pour un montant de 7 244,00 € HT ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Patrimoine

- Mitoyenneté du site de La Poste à Collinée – *abstentions : 9 ; Pour : 54*

Monsieur Daboudet, maire délégué de Collinée informe le conseil municipal que Monsieur Cottin Pierre, propriétaire 21, rue du Mené à Collinée. sollicite l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal d'une question de mitoyenneté.

Monsieur Cottin, mitoyen de La Poste, a obtenu une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture au dessus du mur qui sépare son terrain et celui de la Poste, propriété de la commune.

Il sollicite l'avis de la commune afin de « connaître la position de la mairie sur la faisabilité et le financement équitable de cet aménagement »

Le service instructeur de Loudéac Communauté confirme que l'autorisation a bien été validée pour la réalisation d'une clôture permettant le rehaussement du mur, mais l'autorisation ne porte pas sur le financement de celle-ci. Le service instructeur note que le mur mitoyen est ancien, le dénivelé existe du fait de la configuration du terrain. Pourtant , aucun accident, chute, ou autre incident n'est connu.

Monsieur Cottin, présent dans l'assemblée sollicite la parole.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cottin.

Monsieur Cottin rappelle l'historique de ce projet. Il note que la demande est fondée sur des motifs de sécurité. Monsieur Cottin s'interroge sur la sécurité du site, notamment pour les agents de la Poste. Il s'interroge également sur les responsabilités que pourrait lui occasionner la réalisation des travaux. Par ailleurs, s'agissant d'un mur mitoyen, Monsieur Cottin s'interroge sur la propriété de l'aménagement.

Sur proposition du bureau de municipalité, le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur Cottin à réaliser la clôture
- ne pas participer au financement de la clôture

Finances et ressources humaines

- Autorisation de dépenses budgets 2019 - *unanimité*

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur les exercices

antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	39 170,00 €	9 792,50 €
21	Immobilisations corporelles	56 964,00 €	14 241,00 €
23	Immobilisations en cours	14 964,61 €	3 741,15 €

BUDGET CHAUFFERIES BOIS

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	540,00 €	6681,15 €
21	Immobilisations corporelles	118 524,31 €	29 631,07 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €

BUDGET COMMUNE

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	2 750,00 €
204	Subventions d'équipement versées	540 650,00 €	135 162,50 €
21	Immobilisations corporelles	231 500,00 €	57 875,00 €
23	Immobilisations en cours	155 000,00 €	38 750,00 €
27	Immobilisations financières	500,00 €	125,00 €
454101	Isolation combles particuliers	130 000,00 €	32 500,00 €
104	Voirie – Aménagements de sécurité	1 622 850,00 €	405 712,50 €
105	Aire de loisirs – Espaces jeux	1 000,00 €	250,00 €
106	Acquisitions foncières	30 000,00 €	7 500,00 €
108	Parc locatif	147 250,00 €	36 812,50 €
109	Maisons solaires	190 000,00 €	47 500,00 €
110	Chantier d'insertion	0,00 €	0,00 €
111	Mairies – Relais de Service Public	10 000,00 €	2 500,00 €
112	Édifices du culte	36 500,00 €	9 125,00 €
113	Bâtiments culturels	15 000,00 €	3 750,00 €
114	Bâtiments techniques	9 000,00 €	2 250,00 €
115	Bâtiments scolaires	292 300,00 €	73 075,00 €
119	Études d'urbanisme – Revitalisation Centres Bourgs	18 000,00 €	4 500,00 €
120	Cimetière	118 500,00 €	29 625,00 €
121	Matériel – réseau informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
122	Matériel service technique	235 000,00 €	58 750,00 €
123	Mobilité – Développement durable	50 000,00 €	12 500,00 €
125	Équipements sportifs	5 000,00 €	1 250,00 €

126	Rénovation CEE	465 000,00 €	116 250,00 €
-----	----------------	--------------	--------------

BUDGET EAU

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	32 965,00 €	8 241,25 €
21	Immobilisations corporelles	131 931,23 €	32 982,80 €
23	Immobilisations en cours	34 434,31 €	8 608,57 €

BUDGET IMMOBILIER A VOCATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	97 698,30 €	24 424,57 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €

BUDGET PANNEAUX SOLAIRES

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	87 588,86 €	21 897,21 €

BUDGET STATIONS SERVICES

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
21	Immobilisations corporelles	57 973,35 €	14 493,33 €
10901	Station-service Collinée	20 084,99 €	5 021,24 €

BUDGET TRANSPORTS

Chapitre / Opération	Désignation chapitre	Budgétisé 2018	Montant Max (25%)
20	Immobilisations incorporelles	400,00 €	100,00 €
21	Immobilisations corporelles	199 600,00 €	49 900,00 €

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2017 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour la construction des complexes sportifs les crédits alloués pour l'exercice 2019 sont de 1 400 000,00 € auxquels viennent s'ajouter les crédits non utilisés en 2018 soit la somme de 125 573,30 €.

Monsieur Le Maire rappelle également que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mai 2018 relative à l'autorisation de programme crédits de paiement pour la construction de station d'épuration les crédits alloués pour l'exercice 2019 sont de 1 800 000,00 € auxquels viennent s'ajouter les crédits non utilisés en 2018 soit la somme de 1 997 046,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les autorisations de dépenses pour les budgets assainissement, chaufferies bois, commune, eau, Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale, panneaux solaires, stations-services, transports.

- Indemnisation des congés non pris pour les fonctionnaires - unanimité

Mr le Maire évoque qu'aux termes de l'article 5 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires, « un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice ».

Toutefois, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne reprise par le juge national (Conseil d'État arrêt du 26 avril 2017, Cour Administrative d'Appel de Paris n° 15PA00448 du 31 juillet 2015) prévoit l'obligation pour les employeurs d'indemniser les jours de congés non pris en cas de fin de relation de travail.

Cette règle s'applique ainsi lorsque le fonctionnaire n'a pu bénéficier de ses congés annuels du fait de l'administration ou du fait de la maladie et lorsque la relation de travail entre le fonctionnaire et l'administration prend fin définitivement : retraite, licenciement, mutation, décès.

L'indemnisation maximale est fixée à 20 jours de congés annuels (ces jours sont proratisés en fonction de la date de fin de travail de l'agent) et la période de report de ces congés est de quinze mois après le terme de l'année.

Mr le Maire propose d'indemniser en utilisant la règle des jours de congés placés sur un CET à savoir pour 2019 les montants bruts : 75 € pour un catégorie C, 90€ pour un catégorie B et 135€ pour un catégorie A. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les règles proposées pour l'indemnisation des congés non pris par les fonctionnaires.

Questions diverses

Intégration des biens des Associations Foncières de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-Du-Mené - *unanimité*

Monsieur le Maire expose que les bureaux des associations foncières de remembrement des communes déléguées de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-Du-Mené ont toutes délibérées pour acter leur dissolution.

Association Foncière	Date de délibération pour leur dissolution
Langourla	17/10/2018
Plessala	06/09/2018
Saint-Jacut-Du-Mené	25/04/2018

Chaque association foncière propose que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'association foncière soient attribués à la commune Le Mené,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les équipements des associations foncières soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- Que les actifs et passifs des associations soient versés à la commune,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant l'incorporation des biens des associations foncières de Langourla, Plessala et Saint-Jacut-Du-Mené, et la reprise de leur actif et de leur passif.

Salles de sports de Collinée – plan de financement - *unanimité*

Monsieur Le Maire présente le plan de financement hors taxes de la salle omnisports de Collinée et propose de solliciter les demandes de subventions :

DEPENSES		RECETTES	
Type	MONTANT €	Type	MONTANT €
Maîtrise d'œuvre	97 662	Conseil Départemental (projet de territoire)	300 000
Travaux	1 750 000	Région	50 000
Autres diagnostics	32 550	Etat (DETR)	525 000
		Fonds de concours inter-communal	100 000
		Autofinancement	905 212
TOTAL	1 880 212	TOTAL	1 880 212

Le conseil municipal :

- Valide le plan de financement proposé
- Donne pouvoir au maire pour déposer les demandes de subventions

Cession d'un tracteur – équipe voirie - *unanimité*

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques informe le Conseil Municipal de la nécessité de céder un tracteur des services techniques affecté à l'équipe voirie (Mc Cormick CX 100 de 2009), ainsi que son chargeur MX T10.

Monsieur L'Adjoint aux affaires techniques propose de céder ce véhicule contre le montant de 11 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la cession, pour le montant de 11 000 €, du tracteur Mc Cormick CX 100 ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Michel Ulmer, informe le conseil de l'avancée des travaux et invite les élus intéressés à manifester leur intérêt à participer à une journée itinérante sur le territoire communautaire.

Eau et assainissement :

Michel Ulmer rappelle que la Notre prévoit un transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2020. Il rappelle le cadre réglementaire qui permet de reporter ce transfert au plus tard à 2026.

Grand débat national :

Le maire informe le conseil municipal que des dossiers permettant aux habitants de la commune de faire part de leurs avis sont disponibles dans l'ensemble des mairies.

Recensement :

Daniel Besnard interroge le maire sur la procédure de recrutement des agents recenseurs. Le Maire informe que les agents ont été recrutés sur propositions des maires délégués, invités à faire état de personnes qui connaissent avec précision leur commune.